

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Octobre (19/10/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Alain JEAN (représenté par Mme DOURLENT), Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Nicole STOCCO est nommée secrétaire de séance.

13 – 19 Octobre 2012

**TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAUX BT – BOULEVARD GAMBETTA –
1ERE TRANCHE PARTICIPATION COMMUNALE**

Rapporteur : Mme DOURLENT.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21,

VU le rapport de Jean-Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- Les travaux de dissimulation de réseaux BT Boulevard Gambetta (1ère tranche),



CONSIDERANT que le montant estimatif des travaux de dissimulation du réseau de distribution publique est de 92 976,19 € TTC, et le montant estimatif des travaux FRANCE TELECOM est de 1 095,23 € TTC,

CONSIDERANT que la Commune devra participer aux travaux de dissimulation du réseau de distribution publique pour un montant de 28 705,00 € et aux travaux FRANCE TELECOM pour un montant de 1 095,23 €, soit au total **29 800,23 €**.

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

1. **APPROUVE** le projet de dissimulation du réseau BT – Boulevard Gambetta (1ère tranche) tel que présenté ci-dessus,
2. **APPROUVE** la participation financière correspondante de la Commune, soit de **29 800,23 €**,
3. **CONFIE** la maîtrise d'ouvrage des travaux au Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne (S.D.E. 82),
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Pour copie conforme

Moissac le 23 octobre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :